

# LES PRIMES RENOLUTION POUR LES COPROPRIETES

## POINTS D'ATTENTION ET PROCEDURE D'INTRODUCTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les primes Energie, à la rénovation et embellissement des façades ont été fusionnées en un système unique : les primes Renolution. Le système d'introduction des primes est uniquement disponible en ligne. Vous trouverez dans cette fiche info les étapes à suivre en détail pour introduire votre dossier pour la copropriété.

### Points d'attention

#### Catégorie de prime et conditions

Pour des travaux qui concernent les parties communes (à vérifier dans votre acte de base), les copropriétés forcées doivent introduire **une seule demande par le biais de l'ACP** (association des copropriétaires) représentée le cas échéant, par le syndic. Dans ce cas, toutes les factures doivent être au nom de la copropriété.

Les copropriétés forcées se trouvent automatiquement dans la **Catégorie II**.

Le montant de la prime peut couvrir au **maximum 90% du montant facturé** des travaux éligibles et est **plafonné à 200.000 €** pour les travaux aux parties communes. Une fois ce plafond atteint, aucune prime ne peut être octroyée pour une durée de 10 ans après la décision d'octroi de la dernière demande.

Si vous êtes un copropriétaire occupant éligible à la [catégorie III](#), vous avez la possibilité d'introduire une demande de **prime additionnelle** (plafonnée à 750 € par copropriétaire) à la prime octroyée à votre copropriété. Vous avez pour cela 6 mois à date de l'octroi de la prime en copropriété. Afin de pouvoir demander cette prime, vous avez besoin du numéro de référence de la prime demandée au nom de l'ACP et de connaître vos quotités.

Certains postes sont uniquement accessibles aux copropriétés si le bâtiment est affecté au logement à concurrence de minimum 80 % (voir tableau Annexe fin du document).

#### Accords préalables

La copropriété devra fournir un **Procès-verbal (PV) d'Assemblée générale (AG)** reprenant certains points décisionnels validés lors d'une AG (voir Annexe fin du document).

Pour un changement des châssis à l'identique PVC / alu, une notification qui impose le matériau en copropriété est nécessaire pour être éligible à la [prime G1](#) (voir Annexe fin du document).

Certains actes et travaux peuvent nécessiter l'octroi d'un **permis d'urbanisme**.

Renseignez-vous au préalable au service urbanisme de votre commune. Le cas échéant, les plans cachetés du permis vous seront demandés.

### Exemple d'encodage

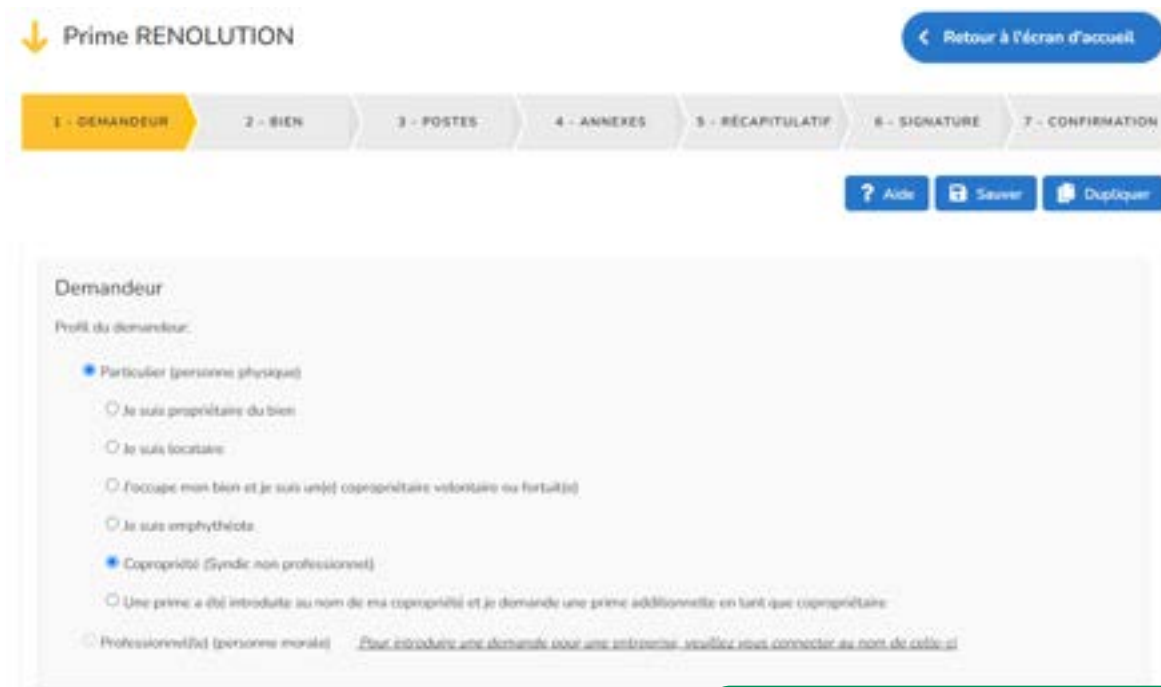
#### Connectez-vous sur Irisbox

- 1) Rendez-vous sur le site [irisbox.irisnet.be](https://irisbox.irisnet.be) et cliquez sur l'onglet « **€ Primes** ».
- 2) Cliquez sur « **Prime RENOLUTION > Demander** ».
- 3) Cliquez sur « **Introduire une demande de prime** ».
- 4) Lorsque la fenêtre « **Authentification obligatoire** » apparaît, cliquez sur « **Me connecter** ».
- 5) Choisissez le moyen d'identification (Itsme ou avec la carte d'identité).

*Pour plus d'information, consultez la fiche info « [Les primes Renolution - Procédure d'introduction de votre dossier](#) », disponible sur le site de Homegrade.*

## Choisir le statut du demandeur et répondre aux questions

①



↓ Prime RENOLUTION Retour à l'écran d'accueil

1 - DEMANDEUR 2 - BIEN 3 - POSTES 4 - ANNEXES 5 - RÉCAPITULATIF 6 - SIGNATURE 7 - CONFIRMATION

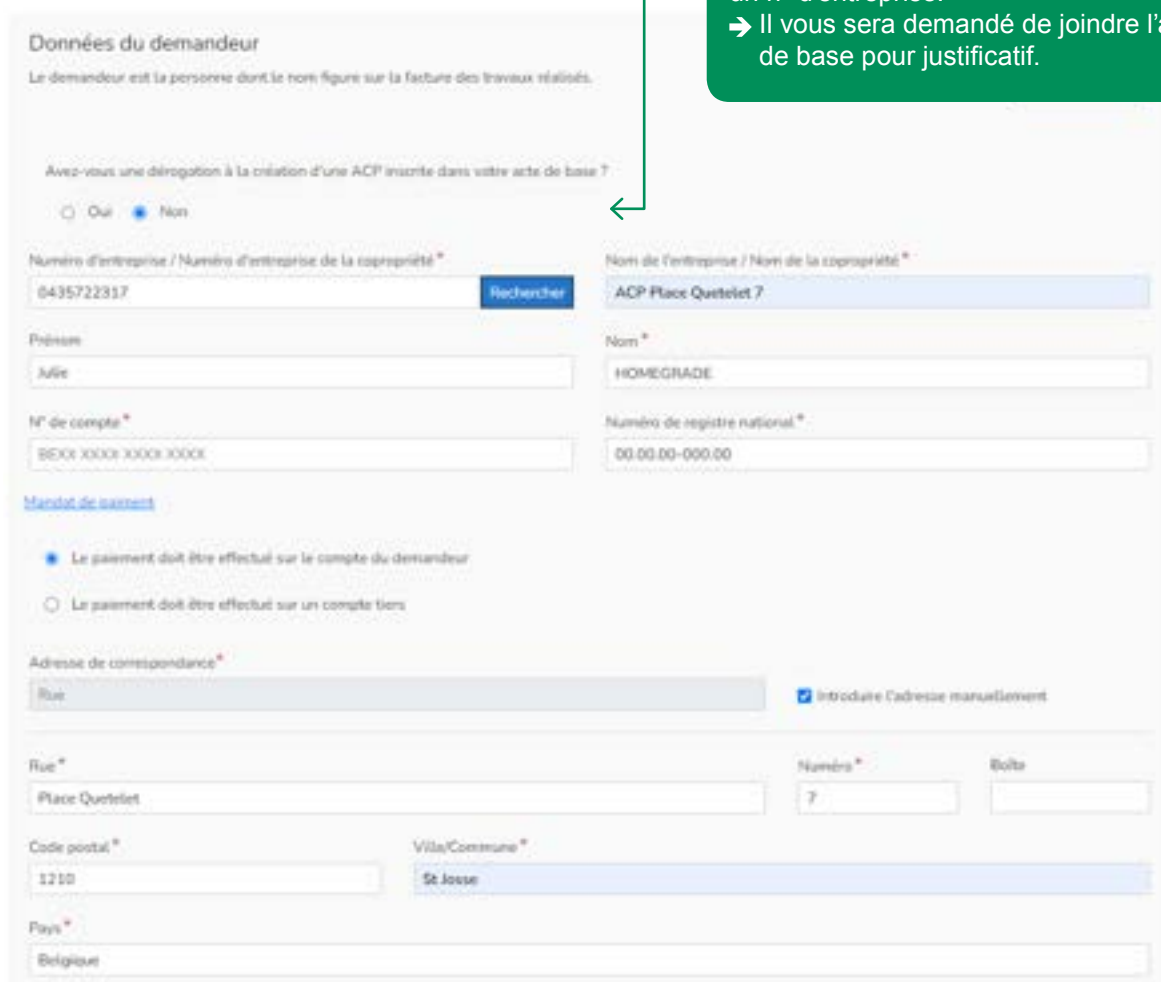
Aide Sauver Dupliquer

**Demandeur**

Profil du demandeur:

- Particulier (personne physique)
  - Je suis propriétaire du bien
  - Je suis locataire
  - J'occupe mon bien et je suis un(e) copropriétaire volontaire ou forcé(e)
  - Je suis emphytéote
  - Copropriété (Syndic non professionnel)
    - Une prime a été introduite au nom de ma copropriété et je demande une prime additionnelle en tant que copropriétaire
  - Professionnel (personne morale) Pour introduire une demande pour une entreprise, veuillez vous connecter au nom de celle-ci

② Complétez les coordonnées du demandeur.



**Données du demandeur**

Le demandeur est la personne dont le nom figure sur la facture des travaux réalisés.

Avez-vous une dérogation à la création d'une ACP inscrite dans votre acte de base ?

Oui  Non

Numéro d'entreprise / Numéro d'entreprise de la copropriété \*  Rechercher

Nom de l'entreprise / Nom de la copropriété \*

Prénoms

Nom \*

N° de compte \*

Numéro de registre national \*

**Mandat de paiement**

- Le paiement doit être effectué sur le compte du demandeur
- Le paiement doit être effectué sur un compte tiers

Adresse de correspondance \*

Rue   Introduire l'adresse manuellement

Rue \*  Numéro \*  Boîte

Code postal \*  Ville/Commune \*

Pays \*

Si vous dérogez à la création d'une ACP vous avez exactement les mêmes primes qu'une ACP avec un n° d'entreprise.  
→ Il vous sera demandé de joindre l'acte de base pour justificatif.

**Personne de contact pour la demande**

La personne de contact est celle qui sera notifiée de l'évolution de la demande et des éventuelles questions de l'administration.

Prénoms  
 Nom\*  
 Adresse  
 E-mail\*  
 Téléphone / GSM

Ce n'est pas votre email ? Vous pouvez changer ce dernier dans [votre espace personnel](#).

Personne de contact = personne s'étant connectée pour introduire la prime.

**Remarque : Les renseignements dans ce cadre ne peuvent être modifiés.**

③ Complétez les données liées au bâtiment ou au logement.

1 - DEMANDEUR    2 - BIEN    3 - POSTES    4 - ANNEXES    5 - RÉCAPITULATIF    6 - SIGNATURE    7 - CONFIRMATION

Aide    Sauver    Dupliquer

**Données du bâtiment ou logement concerné**

Votre demande concerne:

- La totalité d'un immeuble
  - Avec au moins 80% de logement
  - Avec moins de 80% de logement
  - Sans logement

Seules les demandes concernant des travaux ou études réalisés sur les parties communes du bâtiment seront prises en compte (ex : toiture, façades, chaufferie collective, etc.). Si ceux-ci concernent plusieurs logements d'un bâtiment (ex : remplacement d'une chaudière ou d'un châssis dans chaque logement, veuillez sélectionner « une partie d'un immeuble – un appartement » et dupliquer la demande pour avoir **une demande par logement**. Sans cela, votre demande sera refusée pour cause d'inéligibilité.


Le bâtiment est-il âgé d'au moins 10 ans ?

Oui     Non

Certains postes sont accessibles aux copropriétés uniquement si le bâtiment est affecté au logement à concurrence de minimum 80 % (voir tableau en Annexe).

**Adresse du bien concerné**

Modifier l'adresse



Rue\*    Numéro\*  
 Place Quetelet    7

Code postal\*    Ville/Commune\*  
 1210    Saint-Josse-ten-Noode

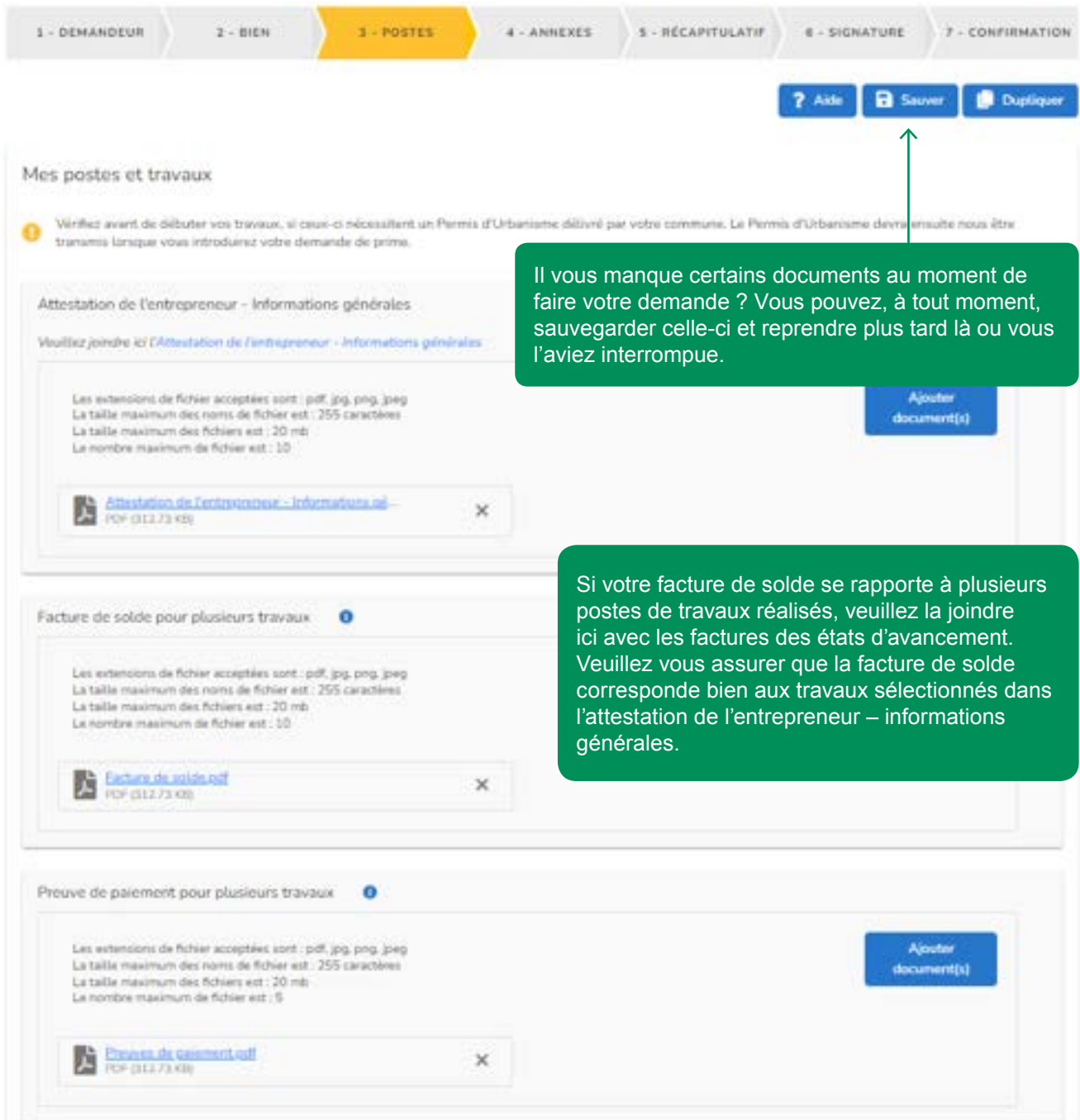
Le bâtiment est-il classé ?

Oui     Non

La façade du bâtiment comporte-t-elle des éléments qui appartiennent au "Patrimoine" ?

Oui     Non

④ Joignez les attestations, factures, preuves de paiement demandées en fonction des postes. Veillez à bien libeller chaque document.



1 - DEMANDEUR    2 - BIEN    **3 - POSTES**    4 - ANNEXES    5 - RÉCAPITULATIF    6 - SIGNATURE    7 - CONFIRMATION

Aide    Sauver    Dupliquer

### Mes postes et travaux

ⓘ Vérifiez avant de débiter vos travaux, si ceux-ci nécessitent un Permis d'Urbanisme délivré par votre commune. Le Permis d'Urbanisme devra ensuite nous être transmis lorsque vous introduirez votre demande de prime.

Attestation de l'entrepreneur - Informations générales

Veuillez joindre ici l'Attestation de l'entrepreneur - Informations générales

Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
 La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
 La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
 Le nombre maximum de fichier est : 10

Ajouter document(s)

Attestation de l'entrepreneur - Informations gé...  
PDF (312,73 KB)

Facture de solde pour plusieurs travaux ⓘ

Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
 La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
 La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
 Le nombre maximum de fichier est : 10

Ajouter document(s)

Facture de solde.pdf  
PDF (312,73 KB)

Preuve de paiement pour plusieurs travaux ⓘ

Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
 La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
 La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
 Le nombre maximum de fichier est : 5

Ajouter document(s)

Preuve de paiement.pdf  
PDF (312,73 KB)

Il vous manque certains documents au moment de faire votre demande ? Vous pouvez, à tout moment, sauvegarder celle-ci et reprendre plus tard là où vous l'aviez interrompue.

Si votre facture de solde se rapporte à plusieurs postes de travaux réalisés, veuillez la joindre ici avec les factures des états d'avancement. Veuillez vous assurer que la facture de solde corresponde bien aux travaux sélectionnés dans l'attestation de l'entrepreneur – informations générales.

Sélectionnez ci-dessous les travaux effectués puis affinez les sous-postes

Les postes en **bleu** sont ceux pour lesquels vous avez introduit des données et qui semblent complets

Les postes en **orange** sont ceux pour lesquels il manque encore des documents ou données

Seuls les sous-postes sélectionnés pourront faire l'objet d'une prime. Les sous-postes non sélectionnés ne seront pas pris en compte.

- Services et études
- Installation de chantier
- Gros œuvre et gestion de l'eau
- Salubrité

## Toiture

Sélectionnez les primes que vous désirez remplir

 Structure de la toiture ⓘ Couverture et étanchéité ⓘ

Documents attendus pour ce poste:

Facture de solde par poste ⓘ

 Ces informations se trouvent dans la facture de solde pour plusieurs travaux

Preuve de paiement par poste ⓘ

 Ces informations se trouvent dans la preuve de paiement pour plusieurs travaux Isolation thermique de la toiture ⓘ

Documents attendus pour ce poste:

Facture de solde par poste ⓘ


 Ces informations se trouvent dans la facture de solde pour plusieurs travaux

Preuve de paiement par poste ⓘ

 Ces informations se trouvent dans la preuve de paiement pour plusieurs travauxAttestation de l'entrepreneur - volet technique

Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
Le nombre maximum de fichier est : 5

Ajouter document(s)

 Attestation de l'entrepreneur - volet technis... X  
PDF (304.85 KB) Accessoires de toiture ⓘ

Documents attendus pour ce poste:

Facture de solde par poste ⓘ

 Ces informations se trouvent dans la facture de solde pour plusieurs travaux

Preuve de paiement par poste ⓘ

 Ces informations se trouvent dans la preuve de paiement pour plusieurs travauxAttestation de l'entrepreneur - volet technique

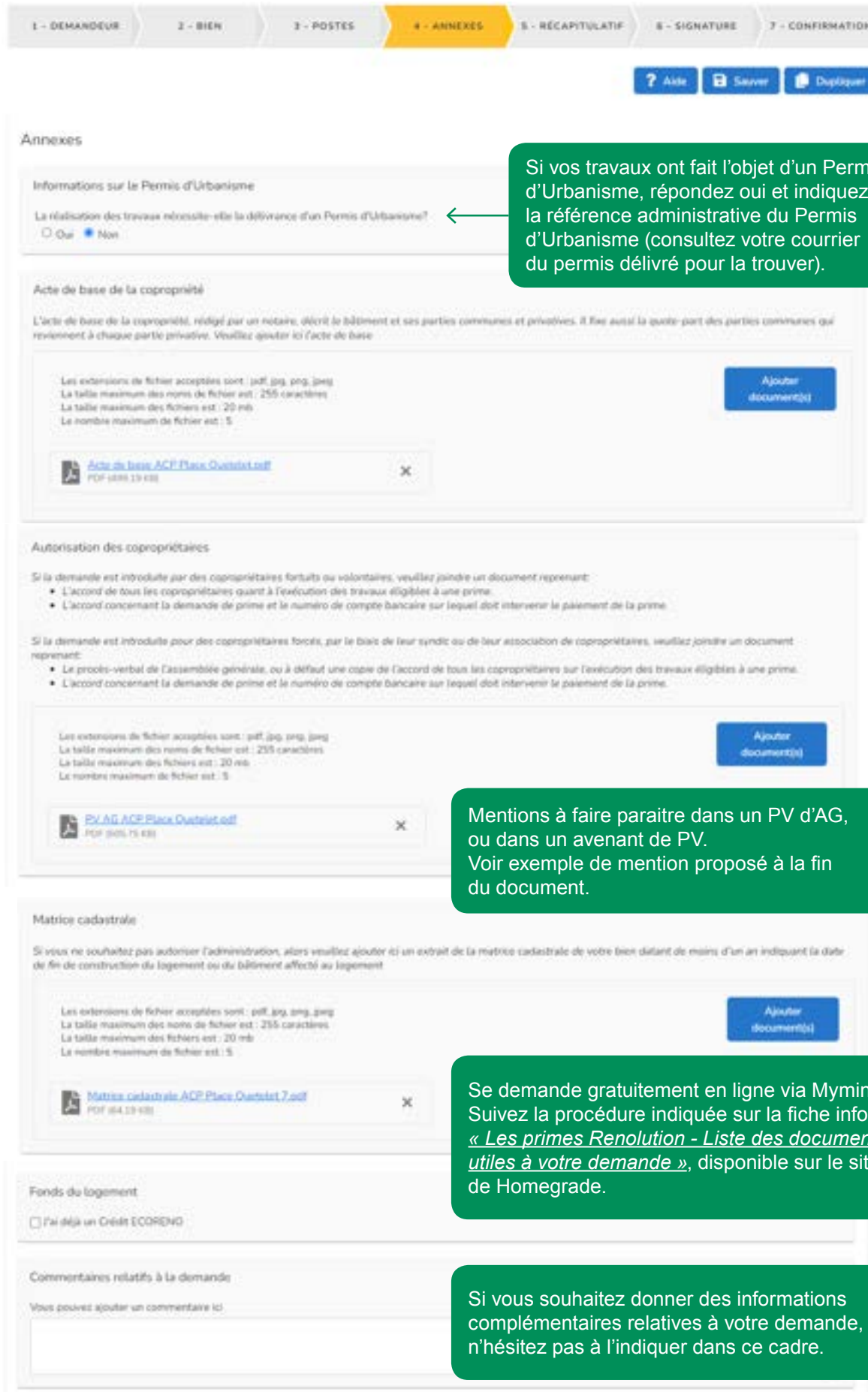
Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
Le nombre maximum de fichier est : 5

Ajouter document(s)

 Attestation de l'entrepreneur - volet technis... X  
PDF (304.85 KB) Toiture végétalisée ou stockante en eau ⓘ

Il faut avoir coché le poste « isolation de la toiture », afin de pouvoir cocher le poste « couverture et étanchéité ».

5 Joignez ensuite les documents complémentaires demandés.



1 - DEMANDEUR 2 - BIEN 3 - POSTES 4 - ANNEXES 5 - RÉCAPITULATIF 6 - SIGNATURE 7 - CONFIRMATION

Aide Sauver Dupliquer

### Annexes

**Informations sur le Permis d'Urbanisme**

La réalisation des travaux nécessite-t-elle la délivrance d'un Permis d'Urbanisme?

Oui  Non

**Acte de base de la copropriété**

L'acte de base de la copropriété, rédigé par un notaire, décrit le bâtiment et ses parties communes et privées, il fixe aussi la quote-part des parties communes qui reviennent à chaque partie privée. Veuillez ajouter ici l'acte de base

Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
Le nombre maximum de fichier est : 5

Ajouter document(s)

Acte de base ACP Place Quatrelet.pdf  
PDF (488 19 KB)

**Autorisation des copropriétaires**

Si la demande est introduite par des copropriétaires forcés ou volontaires, veuillez joindre un document reprenant :

- L'accord de tous les copropriétaires quant à l'exécution des travaux éligibles à une prime.
- L'accord concernant la demande de prime et le numéro de compte bancaire sur lequel doit intervenir le paiement de la prime.

Si la demande est introduite pour des copropriétaires forcés, par le biais de leur syndic ou de leur association de copropriétaires, veuillez joindre un document reprenant :

- Le procès-verbal de l'assemblée générale, ou à défaut une copie de l'accord de tous les copropriétaires sur l'exécution des travaux éligibles à une prime.
- L'accord concernant la demande de prime et le numéro de compte bancaire sur lequel doit intervenir le paiement de la prime.

Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
Le nombre maximum de fichier est : 5

Ajouter document(s)

PV AG ACP Place Quatrelet.pdf  
PDF (505 75 KB)

**Matrice cadastrale**

Si vous ne souhaitez pas autoriser l'administration, alors veuillez ajouter ici un extrait de la matrice cadastrale de votre bien datant de moins d'un an indiquant la date de fin de construction du logement ou du bâtiment affecté au logement

Les extensions de fichier acceptées sont : pdf, jpg, png, jpeg  
La taille maximum des noms de fichier est : 255 caractères  
La taille maximum des fichiers est : 20 mb  
Le nombre maximum de fichier est : 5

Ajouter document(s)

Matrice cadastrale ACP Place Quatrelet 7.pdf  
PDF (64 12 KB)

**Fonds du logement**

J'ai déjà un Crédit ECORENO

**Commentaires relatifs à la demande**

Vous pouvez ajouter un commentaire ici

Si vos travaux ont fait l'objet d'un Permis d'Urbanisme, répondez oui et indiquez la référence administrative du Permis d'Urbanisme (consultez votre courrier du permis délivré pour la trouver).

Mentions à faire paraître dans un PV d'AG, ou dans un avenant de PV.  
Voir exemple de mention proposé à la fin du document.

Se demande gratuitement en ligne via Myminfin. Suivez la procédure indiquée sur la fiche info « [Les primes Renovation - Liste des documents utiles à votre demande](#) », disponible sur le site de Homegrade.

Si vous souhaitez donner des informations complémentaires relatives à votre demande, n'hésitez pas à l'indiquer dans ce cadre.

- ⑥ Vérifiez les informations du demandeur. Si certaines données ne sont pas exactes, vous pouvez les modifier en cliquant sur l'icône crayon.

1 - DEMANDEUR   2 - BIEN   3 - POSTES   4 - ANNEXES   **5 - RÉCAPITULATIF**   6 - SIGNATURE   7 - CONFIRMATION

Aide   Exporter en PDF   Sauver   Dupliquer

### Demander

Fais en tant que:

- Particulier (personne physique)
- Copropriété (Syndic non professionnel)

<b>Données du demandeur</b> Julie HOMEGRADE N° de compte : [redacted] Numéro de registre national : [redacted] Avez-vous une dérogation à la création d'une ACP inscrite dans votre acte de base ? <b>Non</b> Numéro d'entreprise / Numéro d'entreprise de la copropriété : <b>0435722317</b> Nom de l'entreprise / Nom de la copropriété : <b>ACP Place Quelelet 7</b>	<b>Adresse de correspondance</b> Place Quelelet 7 1210 St Josse Belgique	<b>Personne de contact pour la suite de la demande</b> Julie Bindels E-mail : [redacted]
---	--	--

Le récapitulatif peut être exporté en PDF si vous le souhaitez.

### Données du bâtiment ou logement concerné

Fais en tant que:

- La totalité d'un immeuble
- Avec au moins 80% de logement

Le bâtiment est-il âgé d'au moins 10 ans ? **Oui**

Place Quelelet 7 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique	<b>Detail(s) de l'adresse du bien</b> N/A
---	--

Le bâtiment est-il classé ? **Non**  
 La façade du bâtiment comporte-t-elle des éléments qui appartiennent au "Petit patrimoine" ? **Non**

- ⑦ Vérifiez les documents annexés. Si certains documents ne sont pas exacts ou manquants, vous pouvez les modifier en cliquant sur l'icône crayon.

### Travaux réalisés

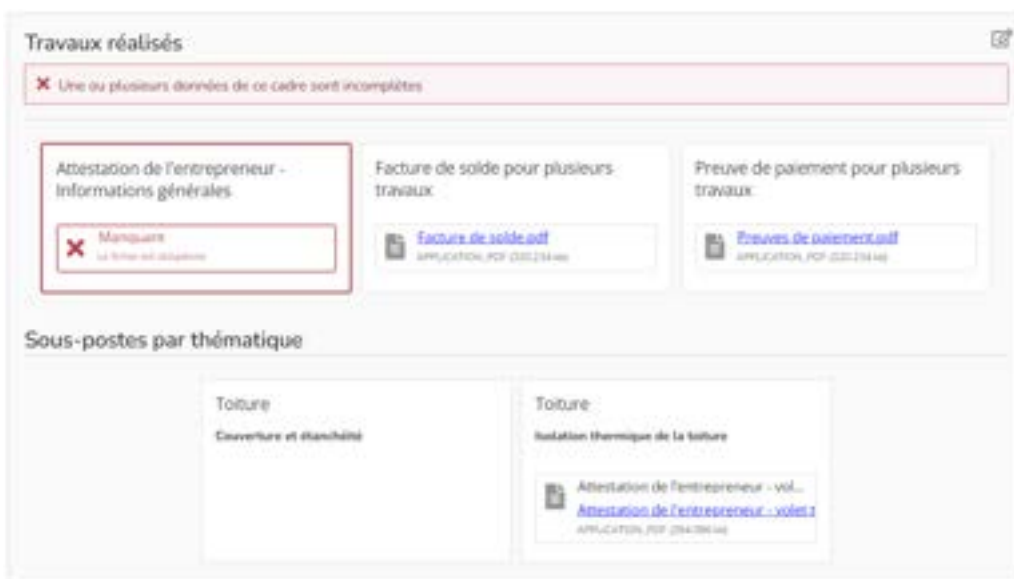
<b>Attestation de l'entrepreneur - Informations générales</b> Attestation de l'entrepreneur - Inform APPLICATION_PDF (120.234 KB)	<b>Facture de solde pour plusieurs travaux</b> Facture de solde.pdf APPLICATION_PDF (120.234 KB)	<b>Preuve de paiement pour plusieurs travaux</b> Preuves de paiement.pdf APPLICATION_PDF (120.234 KB)
---	--	---

### Sous-postes par thématique

<b>Toiture</b> Couverture et étanchéité	<b>Toiture</b> Isolation thermique de la toiture Attestation de l'entrepreneur - vol... Attestation de l'entrepreneur - volet APPLICATION_PDF (284.085 KB)
--	--



Si certains documents sont manquants, cela sera communiqué via un cadre rouge :  
Veuillez ajouter les documents annexés en cliquant sur l'icône crayon.



⑧ Signez la demande et approuvez les déclarations.



Attention : une fois le dossier envoyé il ne vous sera plus possible de le modifier, à moins que l'administration ne vous le demande (procédure distincte).



- 9 Vous êtes à la fin. Le message « Confirmation de votre demande » indique que votre dossier a bien été introduit.



Vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier via [irisbox.irisnet.be](https://irisbox.irisnet.be). Vous serez également prévenu par email à chaque changement de statut.

## Annexes et liens utiles

### Modèles de textes types à intégrer dans le PV d'une AG - ou avenant au PV

*Suite au vote validé par la majorité requise, l'ACP acte la décision de faire exécuter les travaux suivants : isolation et couverture de la toiture plate\* de l'immeuble. Le devis validé par l'ACP pour ces travaux porte la référence D XXXX\* de l'entreprise XXXX\*.*

*Tous les copropriétaires donnent l'accord à l'introduction d'une demande de prime liée à ces travaux, soit la Prime RENOLUTION (E2 et E3)\*.*

*L'ensemble des copropriétaires atteste avoir pris connaissance et accepte les obligations qui découlent de la demande de prime telles que reprises au chapitre VI de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat du 31 mars 2022.*

*L'ACP donne ainsi mandat à Madame / Monsieur XXX (syndic non professionnel / personne mandatée)\* afin d'entamer les démarches nécessaires quant à la demande de prime et confirme le numéro de compte bancaire de la Copropriété : n° BE XXXX.XXXX.XXXX\* sur lequel doit intervenir le paiement de la prime.*

*La copropriété décide de garder le montant de la prime sur le fond de réserve / de restituer le montant de la prime à chaque copropriétaire selon les quotités respectives\*.*

*\*A compléter et à modifier selon les travaux concernés*

### Note relative aux châssis de l'immeuble pouvant figurer dans un PV d'AG

Chaque copropriétaire a l'obligation de conserver l'uniformité des châssis (façade avant et/ou façade arrière)\* de l'immeuble en choisissant des châssis de qualité suivante : bois peint en blanc avec ceintrage supérieur / PVC bleu / Aluminium\*.

Tout changement de subdivision, matière ou couleur est soumis à l'accord de la copropriété et à l'accord préalable du service urbanisme (permis).

*Pour plus d'information, consultez la fiche info « Les primes Renolution - Liste des documents utiles à votre demande », disponible sur le site de Homegrade.*

*Pour plus d'information, consultez la fiche info « La copropriété - Enregistrement de l'association des copropriétaires, du syndic et souscriptions aux assurances », disponible sur le site de Homegrade.*

## Récapitulatif des primes RENOLUTION 2023 à demander en copropriété

		Poste	Unité	Catégorie II	80 % min logement
<b>A – Services - Etudes</b>	A1	Audit énergétique	€/bâtiment	3.000	
	A2	Etude acoustique	% éligible	2	X
	A3	Totem	€/logiciel	200	X
	A4	Suivi archi	% éligible	8	X
		Suivi ingénieur	% éligible	2	X
		Etude façade	% éligible	2	X
<b>B – Installation chantier</b>	B1	Protection - échafaudages	€/m <sup>2</sup>	30	X
<b>C – GO et gestion de l'eau</b>	C1	Structure portante	% éligible	50	X
	C2	Egouts	€/m. et €/p.	De 45 à 275	X
	C3	Récupération d'eau de pluie	€/logement	750	X
	C4	Démolition- perméabilisation	€/m <sup>2</sup>	75	X
<b>D – Salubrité</b>	D1	Problème d'humidité	% éligible	50	X
	D2	Champignons, moisissures, insectes	% éligible	50	X
<b>E – Toiture</b>	E1	Structure	% éligible	40	X
	E2	Couverture et étanchéité (si E3)	€/m <sup>2</sup>	70+20*	X
	E3	Isolation	€/m <sup>2</sup>	55+10*	
	E4	Accessoires	% éligible	40	X
	E5	Toiture végétalisée	€/m <sup>2</sup>	30	X
<b>F – Façades</b>	F1	Isolation par l'intérieur	€/m <sup>2</sup>	40+10*	
		Isolation par l'extérieur	€/m <sup>2</sup>	70+10*	
		Isolation de la coulisse	€/m <sup>2</sup>	25+10*	
	F2	Bardage (si F1)	€/m <sup>2</sup>	45+20*	X
	F3	Enduit (si F1)	€/m <sup>2</sup>	45	X
	F4	Embellissement avant	€/m <sup>2</sup>	50	X
	F5	Embellissement arrière et latéral	€/m <sup>2</sup>	30	X
	F6	Isolation acoustique murs	€/m <sup>2</sup>	60+10*	X
<b>G – Portes et fenêtres extérieures</b>	G1	Remplacement châssis Bois	€/m <sup>2</sup>	120+100*	
		Remplacement châssis PVC ou alu	€/m <sup>2</sup>	50	
	G2	Réparation et adaptation de fenêtre	€/m <sup>2</sup>	220	
	G3	Réparation porte	€/m <sup>2</sup>	150	X

<b>H – Sols et planchers</b>	H1	Isolation thermique	€/m <sup>2</sup>	40+10*		
	H2	Isolation acoustique	€/m <sup>2</sup>	60+10*	X	
<b>I – Aménagements intérieurs</b>	I1	Escaliers	€/marche	50	X	
	I2	Emplacement vélo (2 max)	€/vélo	80	X	
	I3	Protection incendie	% éligible	20	X	
	I4	Handicap ou mobilité réduite	€/bâtiment	7.500	X	
<b>J – Chauffage</b>	J4	Pompe à chaleur air/eau	€/logement	4.500	X	
		Pompe à sol/eau ou eau/eau	€/logement	6.150	X	
	J5	Radiateurs basse température	€/pièce	125	X	
	J6	Régulation thermique	€/ par copro (1 max)	70		
	J8	Chauffe-eau solaire thermique	€/logement	3.000		
	J9	Chauffe-eau via pompe à chaleur	€/logement	1.500	X	
	J10	Réseau de chaleur	€/raccordement	1.250	X	
	<b>L – Electricité</b>	L1	Conformité de l'installation électrique	% éligible	50	X
	<b>M – Ventilation</b>	M1	Système C	€/logement	1.950	X
		M2	Système D	€/logement	3.750	

\* : Bonus matériaux durables

Besoin d'aide ? Homegrade vous accompagne et vous conseille gratuitement avec ou sans rendez-vous.



ACOUSTIQUE



BÂTIMENT DURABLE



ÉNERGIE



LOGEMENT



PATRIMOINE



RÉNOVATION



URBANISME




Guichet d'information gratuit :

 **place Quetelet 7**  
**1210 Bruxelles**

du mardi au vendredi de 10h à 17h,  
le samedi (hors congés scolaires) de 14h à 17h

Permanence téléphonique :

 **1810** du mardi au vendredi  
de 10h à 12h et de 14h à 16h

Contactez-nous via notre site :

 [www.homegrade.brussels](http://www.homegrade.brussels)



**Publications**

[www.homegrade.brussels](http://www.homegrade.brussels)



**Facebook**

[@homegrade.brussels](https://www.facebook.com/homegrade.brussels)



**Métiers du patrimoine architectural**

[www.metiersdupatrimoine.brussels](http://www.metiersdupatrimoine.brussels)

